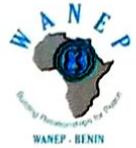




Plateforme Electorale des OSC du Bénin

"Citoyen, Veille et Contribue"

Coordonnée par



DECLARATION DU GROUPE NATIONAL DE REPONSE ELECTORALE (GNRE)

Depuis sa mise en place le 25 septembre 2020 par la Plateforme électorale des Organisations de la Société Civile (PEOSC) du Bénin, appuyée par le Bureau régional du Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP) dans le cadre du « Projet de suivi, d'analyse et d'atténuation de la violence électorale (EMAM¹) », le GNRE fait le suivi du processus électoral, à travers le déploiement de 44 moniteurs dans tous les départements du Bénin. Ces moniteurs ont observé et rapporté des situations, objet du 3^{ème} rapport de suivi du processus électoral qui couvre la période du 26 janvier au 28 février 2021.

La présente déclaration qui intervient après le dépôt des candidatures et la validation de certaines par la Cour constitutionnelle fait suite aux trois (03) précédentes du GNRE.

Au regard des informations liées aux indicateurs de suivi de la violence électorale rapportées par les moniteurs, les analyses faites font ressortir, dans cette déclaration, des points positifs et des points d'inquiétudes qu'il convient de partager avec la population béninoise et la communauté internationale.

1- Des points positifs

Les points considérés comme positifs sont relatifs :

- aux missions de diplomatie préventive des Nations Unies (UNOWAS) et de la CEDEAO venues s'enquérir du déroulement du processus électoral au Bénin et qui ont échangé avec la plupart des parties prenantes au processus ;
- à la possibilité et la volonté manifeste d'un nombre important de citoyens (20 dossiers de candidature) de postuler à la magistrature suprême ;
- à l'utilisation des voies légales de recours par les candidats non retenus et autres acteurs ;
- à la convergence de voix de différentes catégories d'acteurs pour appeler au dialogue, à la paix et à la non-violence.

¹ Electoral Violence Monitoring Analysis and Mitigation

2- Des points d'inquiétudes

- L'absence d'une loi fixant les modalités de mise en œuvre du parrainage par les élus, telle que prévue à l'article 44 nouveau, dernier tiret de la Constitution du 11 décembre 1990 révisée par la loi constitutionnelle N°2019-10 du 07 novembre 2019 ;
- Les contradictions observées dans les modalités pratiques de mise en œuvre du parrainage qui, selon la CENA est individuel et confidentiel, mais a subi la forte influence des partis politiques ayant des élus ;
- Malgré les assurances du Président de la République que tous les candidats qui le souhaitent auront leurs parrainages, il a été constaté qu'un duo de candidats a obtenu 118 parrains, soit 74,21% du nombre total de parrainages disponibles alors qu'il en fallait juste 10%, tandis qu'un autre duo de candidats présenté, par exemple, par le Parti pour l'Engagement et la Relève (PER) a déclaré avoir observé toutes les démarches à lui imposées par les partis politiques ayant des élus mais n'a pas été retenu par la CENA faute de parrainage ;
- Malgré les appels au dialogue entre les différents acteurs, il est constaté des échanges par médias interposés avec un durcissement de positions aussi bien par les acteurs politiques de la mouvance que de l'opposition avec des menaces et des mises en gardes inquiétantes ;
- Les propos sexistes, discriminatoires, dévalorisants et humiliants tenus à l'endroit de la candidate déclarée, Madame Réckya MADOUGOU par différentes personnes dont des élus nationaux et acteurs culturels ;
- Certains acteurs d'associations ou d'organisations non gouvernementales tiennent des propos visant à soutenir des candidats ou à ternir l'image de certains candidats ou partis politiques, en violation de l'article 58 du code électoral ;
- La confusion entre le rôle de porte-parole du Gouvernement et de membre du Comité technique chargé des médias du duo candidat TALON/TALATA qui peut induire la population en erreur en ce qui concerne les interventions au profit du Président de la République en exercice et celles au profit du candidat TALON.

3- Les recommandations

Au regard de la pertinence des points d'inquiétude ci-dessus, le GNRE formule les recommandations suivantes à l'endroit :

Du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,

- initier une rencontre avec les partis politiques et les leaders d'opinion afin de trouver un consensus sur les points d'inquiétude mentionnés dans la présente déclaration ;
- veiller à séparer la communication officielle du Gouvernement de celle du duo candidat TALON/TALATA afin d'éviter toute confusion de rôles au niveau des populations.

Des acteurs politiques :

- toujours privilégier le dialogue, la concertation et les voies légales de recours à toute démarche susceptible d'entraîner la violence pour le règlement des conflits liés à la présidentielle de 2021 ;
- éviter les propos violents, sexistes, haineux ou pouvant inciter à la violence.

De la Société civile :

- faire preuve d'impartialité et d'objectivité en évitant des propos visant à soutenir des candidats ou à ternir l'image de certains candidats ou partis politiques, en violation de l'article 58 du code électoral ;
- poursuivre la sensibilisation de la population pour un processus électoral apaisé ;
- maintenir la veille pour une élection juste, transparente, libre, paisible et inclusive ;
- s'unir pour une synergie d'action en faveur de la paix.

Des autorités sécuritaires :

- veiller à la sécurité des personnes et des biens des candidats, des acteurs politiques et des populations ;
- assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité dans le respect strict des droits humains en évitant l'usage disproportionné des armes susceptibles d'occasionner des morts.

Des autorités judiciaires :

- Poursuivre avec impartialité, sérénité et professionnalisme l'information sur la tentative d'assassinat de M. Ganiou SOGLO et toutes autres procédures relatives aux acteurs politiques impliqués dans le processus électoral pour mettre fin aux différentes interprétations en cette période sensible.



Aux acteurs des médias :

- faire preuve de professionnalisme, de respect de la loi, des règles d'éthique et de déontologie dans le traitement de l'information en cette période électorale sensible ;
- inviter à tout instant la population à garder son calme et à éviter tout acte violent.

De la population :

- garder le calme et éviter tout acte violent ;
- éviter de s'en prendre aux personnes ainsi qu'aux biens publics et privés.

Pour le GNRE,
la Présidente



Claire HOUNGAN AYEMONNA



Fait à Cotonou, le 1^{er} mars 2021

Pour la PEOSC,
la Présidente



Fatoumatou BATOKO ZOSSOU